

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
05 décembre 2022

Date d'affichage :  
05 décembre 2022

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. LECUYER Damien (Pouvoir à Mme REMY Elisabeth) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. THIRAUT Damien (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

56-6-2022  
DEMANDE DE  
SUBVENTION APV  
Trottoirs devant le  
cabinet paramédical

Le Maire expose au conseil que suite à la construction de la maison paramédical, route de la Malmaison, il serait nécessaire de réaliser des travaux pour la mise en place de trottoirs devant cette construction.

Il informe le conseil que le montant total de l'opération s'élèverait à 10 839.08 € TTC et que le plan de financement se décompose comme suit

- Montant des travaux HT : 9 032,57 €
- Subvention APV au taux de 40 % : 3 613,03 €
- Reste à la charge de la commune : 5 419,54 €

Après étude et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2023 ;
- De solliciter des subventions au titre de l'APV au taux maximum ;
- De s'engager à réaliser ces travaux dès que possible à compter de la notification d'attribution de la subvention.

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
Alain NORMAND  
Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.

